

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module Formation pratique niveau II 2015-2016

<p>Code S.ER.SO.3592.F.15</p>	<p>Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS</p>		
<p>Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p>Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres</p>

2 Organisation

<p>Crédits ECTS * 10 ECTS</p>	<p>Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français</p>
--	--

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis

Avoir validé le module Formation pratique niveau I.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

- Ab2 Développer avec l'usager-ère un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.
- Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.
- Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles du ou de la client-e et aménager l'environnement.
- Bb3 Communiquer efficacement oralement, par écrit ou électroniquement des informations relatives aux usager-ère-s, à ceux-ci ou celles-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieur-e-s et aux répondants des coûts.
- Cb3 Adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des collaborateurs et des collaboratrices et soutenir la dynamique de l'équipe de manière constructive.
- Db1 Gérer durablement ses propres activités et ressources.
Démontrer à travers l'efficacité de ses prestations ses responsabilités ergothérapeutiques à l'égard des usager-ère-s, de l'équipe interprofessionnelle, des répondants des coûts et de la société.
- Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.
- Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.
- Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

Buts

- La deuxième période de formation permet à l'étudiant-e d'approfondir les compétences acquises lors du stage de niveau I, de développer de nouvelles compétences et de les appliquer à des situations complexes. Il ou elle développe son autonomie dans l'ensemble des activités qu'il ou elle déploie. Le stage permet entre autre de:
- évaluer les situations en recourant aux méthodes adéquates d'obtention d'information,
 - élaborer, réaliser, ajuster et évaluer des séances d'ergothérapie,
 - évaluer les effets et les résultats des interventions à l'aide des instruments adéquats,
 - mener des interventions fondées sur des preuves scientifiques,
 - augmenter ses capacités de communication et de collaboration avec les client-e-s, au sein de l'équipe et de l'institution,
 - assumer les tâches administratives en relation avec le ou la client-e et le fonctionnement du service,
 - s'engager dans des rôles professionnels au sein de l'équipe.

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

5 Contenu et formes d'enseignement *

Contenu et formes d'enseignement Semestres 4 et 5, semaines 34 à 42

La formation pratique comprend neuf semaines d'exercice de l'ergothérapie. L'étudiant-e est libéré-e une demi-journée par semaine du milieu de stage afin d'effectuer les recherches documentaires et les visites qui lui sont nécessaires.

Modalités pédagogiques générales

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des attentes formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant-e effectue les travaux organisés par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en particulier, il ou elle :

- poursuit des interventions initiées par les ergothérapeutes et les adapte, y compris dans des situations complexes
- initie l'intervention auprès de nouveaux ou nouvelles client-e-s, y compris dans des situations complexes,
- établit le profil occupationnel des client-e-s, observe des performances et des environnements, recourt à des instruments de mesure,
- cherche des preuves scientifiques nécessaires aux interventions,
- gère de façon autonome la relation thérapeutique avec des client-e-s, ainsi que les contacts avec l'ensemble des personnes et structures impliquées dans l'intervention,
- participe aux différentes activités du service ainsi qu'aux activités de l'institution,
- respecte les principes éthiques et déontologiques de la profession et du lieu de stage,
- effectue les tâches administratives en lien avec les traitements conduits et avec la marche du service,
- participe aux activités de promotion de l'ergothérapie au sein de l'institution,
- développe ses raisonnements professionnels.

La période de formation pratique comprend une visite de stage ainsi que deux jours consécutifs d'analyse de pratique à l'école qui font partie du module Intégration 4 (voir fiche module correspondante). Ces deux prestations sont placées sous la responsabilité des enseignant-e-s de l'école.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'atteinte des 32 compétences (5 catégories) de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau II et définies dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique.

Formes générales de l'évaluation

La formation pratique vaut 10 crédits.

La formation pratique est évaluée par le praticien formateur ou la praticienne formatrice selon les attentes posées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, tout en prenant en compte les éléments du contrat pédagogique tripartite.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Le formulaire d'évaluation permet de situer le niveau d'apprentissage, en particulier en vue de la visite de stage.

Au terme du stage, il est procédé à une évaluation sommative de la période de formation pratique.

Le taux de réussite est déterminé par le ratio entre le total des points des performances et le total des attentes. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux de réussite égal ou supérieur à 75%.

Tous les éléments d'information concernant l'évaluation de la formation pratique figurent dans le manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique. Les indications pédagogiques et administratives figurent dans les directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO. Les analyses de pratique et la visite de stage sont décrites dans la fiche module du module Intégration 4.

Les éléments de référence sont accessibles sur Moodle.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

L'échec du module, y compris pour une absence de plus de dix jours ouvrables, entraîne sa répétition durant la période de formation pratique suivante. Lorsque la période de formation pratique de niveau II est échouée, l'étudiant-e continue sa formation académique, mais la période de formation pratique suivante est du niveau II. Une période de formation pratique de neuf semaines, mais de niveau III est refaite en fin de formation dans un autre service d'ergothérapie. Les modalités sont discutées entre le ou la responsable de module et l'étudiant-e.

8 Remarques

9 Bibliographie

10 Enseignant-e-s

Responsable de module *

Michel Jaques

Descriptif validé le *

18.06.2015

Descriptif validé par *

Sylvie Meyer